APF Association des Paralysés de France
Bouge les Lignes !

Délégation départementale de la Vendée

Monsieur Luc BOUARD
Président
La Roche sur Yon Agglomération
54 rue René Goscinny
85000 LA ROCHE SUR YON

Objet : Schéma directeur des transports AD'AP

La Roche sur Yon, le jeudi 7 mai 2015

Monsieur le Président,

Nous sommes des partenaires investis et actifs au sein de la Commission Intercommunale Accessibilité aussi, en tant que Président de La Roche Agglomération, nous pensons nécessaire de vous faire part de nos inquiétudes au regard des informations qui nous ont été communiquées lors des commissions de mars et avril dernier.

Comme vous le savez une ordonnance accessibilité a été publiée le 27 septembre 2014, mettant en place les Agendas D'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Cette Ordonnance constitue un grave recul au regard des ambitions initiales de la loi du 11 février 2005.
Le dispositif des AD'AP demeure trop souple, la remise en cause de normes n'est pas acceptable, le texte aboutit à contourner les obligations de la loi du 11 février 2005 qui sont déjà insuffisantes.
La liberté d'aller et venir est un droit fondamental qui n'est toujours pas concrétisé.
Des millions de citoyens concernés par les questions d'accessibilité et de conception universelle (personnes en situation de handicap temporaire ou permanente, personnes âgées, usagers des transports, familles, manutentionnaires, …) ont été trahis.

Le conseil d'administration de l'APF dénonce l'instrumentalisation des associations dans le cadre de la « soi-disant » concertation engagée au dernier trimestre 2013 à l'initiative du gouvernement durant laquelle, pourtant, l'APF n'a cessé d'exprimer son opposition aux propositions présentées et a refusé tout « compromis » contraire au principe de l'accessibilité universelle

Nous refusons les AD'AP en l'état et avons manifesté le 11 février 2015 notre colère et notre indignation partout en France. Nous avons notamment organisé un rassemblement en Vendée, à La Roche sur Yon. Vous avez participé à cet évènement, ainsi que de nombreux élus de La Roche Agglomération. Par votre présence et vos mots d'encouragement, vous avez soutenu nos revendications.

Et pourtant, les CIA de La Roche Agglomération qui se sont tenues les 17 mars et 14 avril illustrent les effets déplorables des AD'AP qui permettent en toute légalité un retour en arrière insupportable. En effet, alors que l'Agglomération s'était engagée pour la mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts du réseau des bus, et que 129 quais restent à rendre accessibles

…/…

www.apf.asso.fr
Résidence Les Terrasses - Bât. D – Appt 80 - 40 rue de Wagram - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02.51.37.03.47 - Fax : 02.51.47.97.21 - E.mail : dd.85@apf.asso.fr - Blog : http://dd85.blogs.apf.asso.fr

(77 arrêts), nous avons été informés par vos représentants que seuls les 50 arrêts dits *prioritaires* seront mis en accessibilité.
Ce sont ainsi 41 quais non réputés prioritaires selon la nouvelle définition apportée par les AD'AP qui risquent de ne jamais être mis en accessibilité, puisque ne rentrant plus dans une quelconque obligation légale.

Dès le 17 mars nous avons questionné vos représentants : l'Agglomération va-t-elle se contenter de la seule application minimale des nouvelles obligations légales ? Où aurez-vous la volonté de mettre en accessibilité l'ensemble du réseau des transports comme cela était initialement prévu ? La réponse qui consiste à nous dire que cela coûte cher à la collectivité et qu'il n'est pas possible de s'engager au-delà des seules obligations légales ne nous satisfait évidemment pas du tout.

Nous avons informé les représentants de l'agglomération que l'APF ne votera pour le schéma directeur AD'AP qui sera soumis à la validation des membres de la CIA, qu'à la seule condition que l'ensemble des arrêts soit intégré dans la programmation de mise en accessibilité sur 3 ans.

Nous ne pouvons évidemment pas donner un avis favorable sur une programmation qui organise la non mise en accessibilité des transports et qui maintient l'exclusion que nous subissons depuis trop longtemps.

Pire, lors de la CIA du 14 avril dernier il nous a été indiqué que la mise en accessibilité des arrêts prioritaires pourra être repoussée au-delà de 2018, en fonction de projets futurs de réaménagement urbain. L'exemple de la rénovation du quartier du Bourg sous la Roche a été énoncé pour justifier des mises en accessibilité d'arrêts prioritaires repoussées à 2020.

Nous n'avons pas manqué d'exprimer notre indignation à cette annonce.

Il est inacceptable qu'en 2015 une collectivité qui n'a déjà pas respecté une première loi nous informe qu'elle ne compte pas davantage respecter les délais prévus par la nouvelle ordonnance !

Nous avons rappelé que lors de notre audience avec le Préfet de Vendée le 11 février dernier, le Représentant de l'Etat nous a informés que *ce délai de 3 ans introduit par les AD'AP doit être compris comme le dernier.* Nous ne manquerons donc pas d'alerter le Préfet de ces dérives programmées.

Les membres associatifs de la CIA ont par ailleurs, à l'unanimité, émis le souhait que les lignes de bus soient mises en accessibilité à 100%, au-delà des seuls arrêts dits *prioritaires*.

Le Directeur de la MDPH a soutenu cette demande qui répond à l'intérêt des personnes à mobilité réduite qui risquent de se retrouver bloquées sur des lignes à cause d'arrêts non utilisables, incapables de sortir du bus à l'endroit souhaité.

41 quais ont été identifiés par vos services comme étant non prioritaires. Il serait plus que regrettable que le réseau devienne un piège pour les personnes en situation de handicap moteur, alors qu'il serait tout à fait possible pour la collectivité de décider de tout rendre accessible dans un délai maximum de 3 ans.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous avons souhaité vous alerter sur notre vive inquiétude et notre mécontentement. Nous vous demandons de vous engager sur :

- Le strict respect de l'échéance de 3 ans prévue par les AD'AP pour la mise en accessibilité du réseau de transport urbain dont vous avez la responsabilité
- La présentation systématique à la CCDSA des demandes de dérogation que vous pourriez solliciter pour raison d'impossibilité technique avérée de mise en accessibilité des quais

…/…

- Une décision de mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts en renonçant à cette honteuse possibilité qu'offrent les AD'AP de ne pas mettre en accessibilité des arrêts au motif qu'ils se situent à plus de 200 m. d'un pôle générateur où d'une structure d'hébergement de personnes âgées, ou encore qui ne desservent pas 2 lignes régulières.

Nous souhaitons également vous informer que parallèlement à ce courrier, nous alertons l'ensemble des élus communautaires de nos inquiétudes et propositions, afin qu'ils aient connaissance de l'avis des personnes en situation de handicap moteur, premières concernées par ces dispositions, en vue du vote du SDA AD'AP qui va leur être soumis au prochain Conseil Communautaire.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à notre correspondance et de votre volonté d'agir pour permettre une pleine et entière participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap sur le territoire que vous présidez, nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces questions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Thierry CRAIPEAU

Représentant départemental

www.apf.asso.fr

Résidence Les Terrasses - Bât. D – Appt 80 - 40 rue de Wagram - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02.51.37.03.47 - Fax : 02.51.47.97.21 - E.mail : dd.85@apf.asso.fr - Blog : http://dd85.blogs.apf.asso.fr